

*Impôt sur le revenu—Loi*

Dans le but de remédier aux pénuries de logements locatifs et de stimuler l'industrie de la construction, ce bill remet en vigueur le stimulant fiscal consenti à l'égard des immeubles résidentiels à logements multiples, dont la construction commence entre la date du budget et la fin de l'année.

Ce bill mettra en vigueur un certain nombre de modifications visant les dépenses de prospection et de développement prévues dans le programme énergétique national. Il y a également plusieurs modifications d'ordre technique touchant le revenu des entreprises, notamment la condition voulant que les intérêts touchés par les sociétés, les associations et certains cartels soient déclarés d'après la comptabilité d'exercice. La plupart des entreprises ont adopté cette méthode mais certaines d'entre elles ont décidé de procéder différemment, ce qui entraîne un report d'impôt pour les intérêts accumulés mais non touchés.

● (1430)

En conclusion, monsieur l'Orateur, il s'agit incontestablement d'un projet de loi important. Les députés profiteront sans aucun doute de l'occasion qui leur est offerte d'en commenter la teneur, ainsi que les problèmes qui touchent l'économie. Ce n'est pas la première fois au cours de la présente session que nous avons l'occasion d'examiner cette question. Nous avons tenu un débat très intensif de six jours après la présentation du budget, et, avant Noël, un long débat a été consacré à la conjoncture économique, et ces deux occasions ont permis à un très grand nombre de députés d'exprimer leur point de vue en matière de politiques fiscale et économique. Les députés auront certainement de nouvelles idées à exprimer lorsque ce débat s'amorcera et je compte pour ma part en suivre très attentivement le déroulement dans l'espoir de noter des recommandations qui pourront aider à améliorer la conjoncture économique. De nombreuses mesures sont sans cesse proposées, mais leur application aurait peut-être pour effet d'aggraver la situation. Je demande à la Chambre de me proposer des mesures qui permettront d'améliorer, et non pas d'aggraver la conjoncture.

Je rappelle de nouveau à la Chambre l'importance des changements pour l'année fiscale 1980. Ils toucheront un grand nombre de contribuables qui auront à remplir leurs déclarations d'impôt et je souhaiterais que le Parlement se voie accorder les pouvoirs qui permettront d'autoriser à temps les remboursements destinés aux contribuables canadiens. J'estime que cette autorisation peut être accordée sans pour autant priver le Parlement d'une chance raisonnable de débattre du contenu du projet de loi et des circonstances qui l'entourent, non seulement en deuxième lecture, mais en comité plénier et en troisième lecture.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je dois dire au départ que le ministre des Finances (M. MacEachen) doit se sentir bien soulagé de pouvoir enfin, après tant de mois qu'il détient son portefeuille, présenter un exposé budgétaire. Il nous a bien donné un minibudget le 21 avril dernier, mais il y plagiait celui de son prédécesseur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il a ensuite dû ratifier le programme énergétique du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), et nous en faire part en ce jour néfaste du 28 octobre dernier. Aujourd'hui, pour la première fois depuis que le ministre détient le portefeuille prisé des Finances, il a eu l'occasion de faire un exposé budgétaire et,

apparemment, nous dire où, à son avis, ces politiques mèneront le pays.

Dans ses observations préliminaires, le ministre a fait allusion au temps qui s'était écoulé entre la présentation des modifications à l'impôt sur le revenu, du pouvoir d'emprunt et du budget. Je ne tiens pas à ressasser le débat de procédure de tout à l'heure, mais de nombreuses années durant, comme l'a signalé le ministre lors du débat en question, le pouvoir d'emprunt a été rattaché aux subsides. Enfin, tandis que l'Orateur se penchait sur la question, on a constaté qu'en fait, cette procédure enfrenait le Règlement de la Chambre, et les questions ont été dissociées. Prétendre que nous avons été dans l'erreur pendant toutes ces années et que le pouvoir d'emprunt relève plus des questions d'impôt ne résiste pas à un examen sérieux. En fait, le pouvoir d'emprunt est une disposition distincte au même titre que le tarif des douanes et la taxe d'accise, bien que ces derniers découlent de la politique du gouvernement.

Au début de son intervention, le ministre a expliqué les politiques qu'il observait. Il semble privilégier l'expression «étapiste». Il s'en est servi plusieurs fois aujourd'hui et apparemment lors d'une entrevue accordée à un journaliste du *Globe and Mail* de Toronto, le lundi 12 janvier, et dans laquelle il affirme ceci:

En un sens, j'applique une stratégie étapiste que j'estime moins nuisible dans la conjoncture actuelle et qui donnera ses résultats à la longue, si le système ne subit pas de nouveaux chocs.

Le ministre adopte une stratégie qui, hélas présente pour les membres du gouvernement un caractère coutumier. C'est ainsi que le ministre disait, plus haut dans cet article du *Globe and Mail*:

... les grands axes de sa politique, tels qu'ils sont exposés dans le budget, sont de modérer les dépenses publiques, de réduire graduellement le déficit, d'appuyer la politique monétaire de la Banque du Canada et de chercher à soutenir par les dépenses publiques le développement industriel, l'essor énergétique et les ajustements économiques.

En réalité, le gouvernement adopte une stratégie politique pour trouver des appuis dans l'opinion. Pour qualifier cette tactique il n'y a qu'une expression qui convienne: un «attrape-nigaud». Le gouvernement parle de politique mais au lieu d'objectifs concrets il nous propose des lieux communs auxquels personne ne peut trouver à redire, dans l'espoir qu'ils seront gobés par l'opinion et par les médias, nos interprètes auprès de l'opinion.

Le 2 octobre, par exemple, le gouvernement a présenté son projet constitutionnel en disant qu'il était très simple, qu'il comporterait une formule de révision flexible et qu'il protégerait mieux les droits de l'homme. Beaucoup ont pris cette proposition au pied de la lettre, et certains ont même dit vouloir l'appuyer; je pense à mes amis qui siègent à ma gauche: Ils sont maintenant dans leurs petits souliers, pour s'être mis dans ce cas. Il a fallu un examen plus serré pour, déromper la grande majorité des Canadiens mais ils ont compris à quel point était loin de la vérité l'exposé inaugural du 2 octobre, par lequel le gouvernement a déclaré ces intentions constitutionnelles. Quand on entre dans le détail, et c'est ce qui compte, on s'aperçoit que la proposition du gouvernement va beaucoup plus loin, qu'elle menace et compromet bien plus l'unité de notre pays qu'il n'y paraît.

De même, il serait difficile de s'opposer aux objectifs que le ministre des Finances a énoncés dans la déclaration sur l'énergie qui faisait partie du budget. Il voulait protéger nos conci-